

Bernard Wesphael comparaîtra le 21 avril devant la chambre des mises

Bernard Wesphael comparaîtra le mardi 21 avril devant la chambre des mises en accusation de Gand, a-t-on appris jeudi. Celle-ci se prononcera sur un éventuel renvoi devant la cour d'assises de l'ancien député wallon. Bernard Wesphael est inculpé du meurtre de son épouse Véronique Piroton. Lors de cette audience devant la chambre des mises en accusation, la défense aura la possibilité de demander un éventuel renvoi de Bernard Wesphael devant une cour d'assises francophone.